

Le Conseil Rhénan

Séance plénière

Lundi, 3 décembre 2018

Landau en Palatinat, Centre culturel Altes Kaufhaus, Rathausplatz 9

Début : 10h18

Fin : 13h10

Ordre du jour :

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour
Begrüßung und Annahme der Tagesordnung
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 juin 2018
Genehmigung des Protokolls der Plenarsitzung vom 18. Juni 2018
3. Les défis dans le domaine de la politique de santé
M. Thomas Gebhart, député au Bundestag, secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral de la Santé
Herausforderungen in der Gesundheitspolitik
Dr. Thomas Gebhart, MdB, Parlamentarischer Staatssekretär im Bundesgesundheitsministerium
4. La politique de santé dans la région du Rhin Supérieur
Promotion de la santé et prévention - présentation des activités par la présidente du groupe d'experts de la Conférence du Rhin Supérieur, le Docteur Irène Renz
Présentation du Centre de compétences trinational TRISAN
Mme Anne Dussap, cheffe de projet
Gesundheitspolitik am Oberrhein
Gesundheitsförderung und Prävention – Vorstellung der Aktivitäten durch die Vorsitzende des Expertenausschusses der Oberrheinkonferenz, Dr. Irene Renz
Vorstellung des Trinationalen Kompetenzzentrums TRISAN
Frau Anne Dussap, Projektleiterin
5. Actualités sur le travail de la Conférence du Rhin Supérieur
M. Werner Schreiner, chargé de mission de la Ministre-Présidente pour la coopération transfrontalière, président de la Conférence du Rhin Supérieur
Aktuelles aus der Oberrheinkonferenz
Werner Schreiner, Beauftragter der Ministerpräsidentin für grenzüberschreitende Zusammenarbeit, Präsident der Oberrheinkonferenz
6. L'avenir de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur - Stratégie 2030 / INTERREG VI de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT),
Mme Bärbel Schäfer, présidente du district gouvernemental de Fribourg
Die Zukunft der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit am Oberrhein Strategie 2030 / INTERREG VI der Trinationalen Metropolregion Oberrhein (TMO)
Bärbel Schäfer, Regierungspräsidentin Freiburg
7. Rapport du président sur les résolutions en cours
Bericht zu laufenden Resolutionen durch den Vorsitzenden
8. Travaux et nouveaux projets de résolutions des commissions
Rapports par les présidents des commissions
Arbeiten und neue Resolutionentwürfe der Kommissionen
Berichte der Kommissionsvorsitzenden
9. Élection du Bureau pour l'année 2019
Wahl des Vorstandes für das Jahr 2019
10. Divers / *Verschiedenes*

Participants à la réunion plénière du 3 décembre 2018 à Landau en Palatinat

Délégation du Bade-Wurtemberg

Josef Frey, Reinhold Pix, Barbara Saebel, Sylvia Felder, Marion Gentges, Rüdiger Klos, Joachim Kößler, Frank Mentrup, Margret Mergen, Gabi Rolland, Alexander Schoch, Andrea Schwarz, Christoph Schnaudigel, Marion Dammann

Délégation de Rhénanie-Palatinat

Theo Kautzmann (Président), Matthias Ackermann, Martin Louis Schmidt, Christine Schneider, Wolfgang Schwarz, Christof Reichert

Délégation du Grand Est

Daniel Adrian, Rémi Bertrand, Christian Debève, Claudine Ganter, Laurence Muller-Bronn, Claude Sturni, Christelle Willer, Huguette Zeller, Christian Zimmermann

Délégation de la Suisse du Nord-Ouest

Roland Agustoni, Peter Brodbeck, Hans Büttiker, Christoph Hänggi, Andrea E. Knellwolf, Heinz Lerf, Heinrich Ueberwasser, Christian von Wartburg, Christian C. Moesch, Monika Kornmayer-Hoff, Daniel Vulliamy

Intervenants

Anne Dussap, Thomas Gebhart, Patrick Jouin, Docteur Irène Renz, Bärbel Schäfer, Werner Schreiner, Boris Schmitt

Administration

Barbara Albermann, Hubert Beeres, Patrice Harster, Vincent Debes, Corinne Bourger, Jürgen Oser, Lionel Kinderstuth, Frederic Messineo, Pascale Schmidiger, Stefan Böhm

Procès-verbal

Markus Geib

Point 1 de l'ordre du jour

Accueil et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Theo Kautzmann, salue les personnes présentes. Il a plaisir à voir que les délégués sont venus en si grand nombre à Landau aujourd'hui. Ses salutations s'adressent en particulier aux conférenciers, en premier lieu au secrétaire d'État parlementaire du ministère fédéral de la santé, M. Thomas Gebhart, au Docteur Irène Renz du comité d'experts de la Conférence du Rhin supérieur, à Mme Anne Dussap, cheffe de projet de TRISAN, à M. Werner Schreiner, le président de la Conférence du Rhin supérieur et à Mme Bärbel Schäfer, présidente du district gouvernemental de Fribourg. Il salue également le maire de la ville, M. Hirsch et le prie de bien vouloir prononcer une allocution de bienvenue.

Le maire, M. Hirsch salue les délégués du Conseil Rhénan. Il souhaite saisir cette occasion pour remercier toutes les personnes présentes pour leur remarquable engagement dans le domaine de la coopération transfrontalière trinationale. En effet, cent ans après la fin de la 1^{ière} guerre mondiale, la coopération transfrontalière s'avère dans toute son importance. Elle est un facteur de stabilité en des temps de plus en plus difficiles. Pas plus tard que la semaine dernière, la ville de Landau vient précisément de décerner sa médaille d'honneur à l'ancienne présidente du Conseil Rhénan, Mme Christine Baumann ainsi qu'à son président actuel, M. Theo Kautzmann, pour leur engagement transfrontalier. En matière de politique de santé, il importe justement de porter son regard au-delà des frontières afin d'élargir la perspective. Les avantages peuvent être nombreux dans beaucoup de domaines, comme on le voit par exemple au niveau des hôpitaux.

Le président, M. Theo Kautzmann, se doit de faire une remarque d'ordre critique, à savoir que bon nombre de documents en provenance des instances compétentes sont arrivés très tardivement et au compte-goutte. Il espère que cette situation s'améliorera à l'avenir.

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la réunion plénière du 18 juin 2018

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018 est adopté.

Point 3 de l'ordre du jour

Les défis dans le domaine de la politique de santé

M. Thomas Gebhart, député au Bundestag, secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral de la Santé

Le président, M. Theo Kautzmann, salue à nouveau le secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de la Santé, M. Thomas Gebhart.

M. Gebhart souligne l'importance du Conseil Rhénan en tant qu'organe offrant la possibilité d'avoir des échanges transfrontaliers. Il remercie à cet endroit le président, M. Theo Kautzmann, pour son travail et son engagement en faveur du Conseil Rhénan.

Les débats de ces dernières années dans le domaine de la politique de santé ont été marqués par la question de savoir comment boucher les trous des caisses de sécurité sociale. Comparativement, la situation s'est améliorée, les caisses d'assurance-maladie ayant constitué des réserves. Des défis

immenses tels que la croissance démographique et les évolutions techniques restent à relever. Ainsi, dans les 12 années à venir, la proportion de la population âgée de plus de 80 ans va augmenter de 53%. Toutes les mesures mises en route servent à assurer une couverture complète des soins de santé. En ce moment, tout un paquet de mesures est à l'ordre du jour. Il comprend entre autres la question de l'accès aux soins médicaux et les réponses apportées en zone rurale, notamment pour faire s'établir des médecins dans les campagnes. L'un des très grands sujets d'avenir est la numérisation. À son avis, elle constitue une opportunité gigantesque, mais il faut créer un cadre général de conditions suffisantes afin que la numérisation profite effectivement à l'être humain dans le domaine de la santé. Il est prévu d'introduire à grande échelle le dossier électronique du patient, lequel serait à disposition pendant 2 ans. On songe également à des consultations par vidéo.

Le domaine des soins aux personnes âgées constitue le troisième sujet d'importance. On se trouve là confronté à des défis énormes. Dans un premier temps, on a pu augmenter le personnel soignant pour les personnes âgées. Ainsi, les hôpitaux ont eu la possibilité d'engager des effectifs supplémentaires pouvant être refinancés à 100%. Tout cela coûte naturellement des sommes considérables. On a donc augmenté la contribution dépendance de 0,5%, ce qui représente 7,6 milliards d'euros de recettes supplémentaires par an. L'étape suivante maintenant consiste en « L'action concertée dépendance ». La question est de savoir comment gagner davantage de personnes pour ces métiers soignants et aussi comment gagner des personnes venant d'autres pays, européens ou non européens, pour exercer ces professions soignantes en Allemagne. Il a initié un examen au sein du ministère afin de déterminer comment, dans le domaine des soins à la dépendance, on pourrait collaborer plus étroitement entre la France et l'Allemagne.

En ce moment, comme l'on sait, un nouveau traité de l'Élysée est en cours d'élaboration. Il est prévu de stipuler dans ce traité une coopération plus étroite dans le domaine de la santé. Eu égard à ce contexte, il s'agit de trouver des moyens de coopérer plus étroitement. On pourrait ainsi imaginer des projets-pilotes en de nombreux domaines dans la région du Rhin supérieur.

Le président, M. Theo Kautzmann, complète cela en disant que la Suisse se trouve, elle aussi, confrontée à de grands défis dans le domaine des soins aux personnes âgées. Il remercie le secrétaire d'État, M. Gebhart, pour son exposé.

Point 4 de l'ordre du jour

Politique de santé dans la région du Rhin supérieur

Le président, M. Theo Kautzmann, salue tout d'abord le président du groupe de travail « Politique de santé », M. Patrick Jouin, qui va présenter quelques développements sur cette thématique en guise d'introduction.

M. Jouin présente l'A.R.S., l'agence régionale française de santé. Là aussi, il s'agit de restituer la place de la coopération franco-allemande dans le cadre de la réforme et du plan régional de santé du Ministère de la Santé. Le PRS (Projet Régional de Santé) est l'un des 8 axes prioritaires avec un volet transfrontalier d'environ 10 pages (traduit en allemand, à votre disposition). Dans la région du Rhin supérieur, nous sommes confrontés à une série de défis communs comme, par exemple, le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques, l'inégalité d'accès à l'offre de santé et le manque de personnel soignant, sans oublier le dossier médical partagé (digital) de santé. Les accords-cadres permettent d'organiser la coopération transfrontalière, l'observation, la mobilité des patients, d'élaborer des solutions concertées, de gérer des situations exceptionnelles et de promouvoir de bonnes pratiques. L'accord avec les partenaires suisses est tout proche de sa ratification. Le but d'une coopération devrait être de permettre tant aux patients qu'aux professionnels de santé de franchir aisément la frontière.

À la Conférence du Rhin supérieur, il existe un groupe de travail stratégique co-présidé par les trois partenaires et dont la France assure actuellement la présidence *primus inter pares* à travers l'ARS ; des groupes d'experts thématiques dont l'un est représenté aujourd'hui par le Docteur Renz ; des sous-

groupes de projets opérationnels. Il y a quatre grands axes de travail : la prévention, l'offre de soins et l'observation laquelle est divisée en observation et travail sur l'épidémiologie.

Le mode de fonctionnement est en groupes-projets, comme par ex la coopération entre Wissembourg-Landau-la Croix Rouge allemande.

- Groupe Soins : la liaison peut se faire avec des projets INTERREG comme le projet TRISAN de l'Euroinstitut de Kehl ou le projet Pamina, récemment déposé.
- Groupe Prévention : par ex. le congrès le 28 mars à Bâle sur le bien-veillir, la thématique du tabac chez les jeunes ou la santé au travail pour 2019.
- Groupe Offre de soins : un des grands axes sera le suivi des coopérations d'urgence dans le Rhin supérieur
- Groupe Observation : relance du travail d'épidémiologie avec le réseau Epi-Rhin.

La question de la numérisation est évidemment fondamentale.

En ce qui concerne la coopération sur les soins à la personne âgée, les services de l'État sont, bien sûr, à disposition. Il sera sans doute extrêmement intéressant de l'aborder dans la zone PAMINA pour étudier les modalités de formation et voir comment unir nos avantages. Il existe ce qu'on appelle en France une « démocratie sanitaire », c'est-à-dire la possibilité d'avoir des échanges sur le terrain avec les citoyens. C'est susciter dans la zone trinationale un temps d'échange, de démocratie en santé.

Mme Mergen voudrait savoir s'il est possible pour des patients allemands de se rendre dans le nouveau et important centre hospitalier de Strasbourg (depuis mars 2017, à la frontière) pour des interventions chirurgicales ou d'autres prestations de santé.

M. Jouin lui répond que le partenariat entre l'Allemagne et la France à cet égard est encore tout à fait susceptible d'être développé. Un dialogue est en cours avec les caisses (TRISAN, Strasbourg / Ortenau) ; sur le plan technique, il faut en discuter avec les institutions et élaborer des solutions pratiques. Sur la Grande Région Moselle/Sarre/Lorraine, il existe une convention internationale (Mosar = Moselle Sarre) a été négocié dans 5 domaines de la médecine, mais la signature n'a pas encore pu aboutir. Un équivalent devrait être possible dans la région du Rhin supérieur ; c'est en tout cas possible sur le plan technique et le projet PAMINA est exemplaire à cet égard.

Le Docteur Renz fait savoir que le comité d'experts de la Conférence du Rhin supérieur existe depuis 2012. Jusque là, le sujet de la promotion de la santé et de la prévention avait été un sujet mineur au sein de la Conférence du Rhin supérieur. La problématique de départ est similaire dans les trois pays que sont la France, l'Allemagne et la Suisse. Toutefois, les conceptions qui prévalent sont en partie différentes selon les pays, surtout en ce qui concerne le financement et l'influence de l'État. Gagner le système de fourniture des soins de santé à la nécessité de faire davantage de prévention s'avère très difficile dans les trois pays.

Au cours des travaux de ce comité d'experts, différentes problématiques ont surgi :

- Quelles méthodes produisent les meilleurs effets ? (*best practice*)
- Comment mieux atteindre les groupes vulnérables de la société ? (égalité des chances)
- Comment faire en sorte que les communes s'engagent dans la promotion de santé de leurs habitants ?
- Comment donner plus d'importance à ces deux phases que sont la petite enfance et l'âge avancé ?
- Comment inscrire les projets dans la durabilité à grande échelle ?
- Comment d'autres secteurs politiques pourraient-ils contribuer aux objectifs de la santé publique (par ex l'aménagement du territoire) ?
- Comment la promotion de la santé et la prévention pourraient-elle gagner en importance (politique, financement) ?

L'un des résultats principaux de ces travaux réside dans les recommandations qui ont été produites pour les années 2012 à 2017 en vue de renforcer la promotion de la santé dans la région du Rhin supérieur. Elles se répartissent en quatre domaines prioritaires. Il s'agit, d'une part, de la santé tout au

long de la vie, donc de l'offre de soins pour chacune des phases de la vie, comme la maternité ou le grand âge. Ensuite, il s'agit de renforcer l'égalité des chances, la sphère de vie et de réduire de manière sensible les différences en matière de santé avec les personnes défavorisées. Il s'agit également de développer une compétence de santé dans le but de permettre à toute personne de s'occuper de sa propre santé avec une certaine auto-détermination. Enfin, il s'agit aussi d'améliorer la qualité de vie en renforçant les politiques de prévention dans tous les domaines. D'un point de vue technique, il importe de démontrer le caractère judicieux des objectifs avec les moyens de les atteindre ainsi que de sensibiliser les institutions et les autorités. Le but consiste également à inciter les régions à entrer dans un dialogue technique pour améliorer la coopération et de préparer le terrain à la mise en œuvre de projets communs. Ainsi on prévoit la mise en place d'une plateforme d'échanges dédiée à l'apprentissage transfrontalier dans le domaine de la promotion de santé et de la prévention. Actuellement, une manifestation spécialisée sur le thème « Vieillir sainement dans la région du Rhin supérieur » est prévue le 28 mars à Bâle.

M. Rüdiger Klos demande si l'on pourrait expliquer davantage pourquoi il y a tant de difficultés à faire de la prévention au niveau des médecins généralistes.

Le Docteur Renz lui dit qu'il n'y a pas de réponse univoque à cette question. On constate que les médecins ont beaucoup de mal à aborder le style de vie avec leurs patients. Peut-être est-ce aussi une certaine appréhension à s'ingérer dans la vie privée. Et puis les médecins ne disposent pas de suffisamment de temps pour ce faire, sachant qu'ils ne sont pas assez rémunérés pour faire un travail de prévention.

Mme Dussap présente le projet TRISAN de la Conférence du Rhin supérieur et remercie M. Brodbeck pour l'excellente coopération tout au long de l'année entre leurs deux groupes de travail respectifs. TRISAN est un centre de compétences, un projet transfrontalier en faveur de la politique de santé. Jusqu'en 2015, avant TRISAN, le groupe de travail de la CRS se réunissait régulièrement avec les 4 groupes de travail thématiques présentés par M. Jouin. Or, les sujets transfrontaliers en matière de politique de santé ne cessent pas d'augmenter ni de gagner en actualité, notamment du fait de l'intégration aux frontières. Étant donné les difficultés des groupes de travail bénévoles à répondre à tous les défis, l'idée est venue de renforcer les capacités du groupe de travail « Politique de santé » de la CRS.

L'Euroinstitut a organisé en 2014 une conférence financée par le Ministère fédéral allemand de la Santé qui a permis d'identifier les défis partagés et les obstacles entravant la réalisation des projets transfrontaliers. Parmi les défis partagés, il faut citer la mobilité transfrontalière croissante, les attentes des patients, les changements démographiques, une technologisation considérable dans le domaine de la santé et une optimisation des systèmes de santé et des enjeux pour le maintien des services de santé en zone frontalière. Mais il existe aussi des différences systémiques comme, par exemple, les différences au niveau des barèmes de tarifs, des cadres juridiques, des cultures de travail et des langues. A quoi s'ajoute le manque de visibilité.

Le but du projet INTERREG TRISAN était de créer un centre de compétences trinational, de soutenir les projets et la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé. Il s'agit de réaliser la mise en réseau des acteurs, et de contribuer au développement de synergies entre les acteurs et les projets.

Sur le plan concret, on travaille à produire des connaissances sur les systèmes de santé et à réaliser différentes mesures et projets. La mobilité transfrontalière des futurs personnels de santé (médecins, infirmiers) est plus développée que l'on ne l'aurait pensé. On travaille concrètement sur des études. Il y a, par exemple, le travail sur un inventaire des capacités hospitalières en aide médicale urgente dans les cas de grande ampleur (à la demande des Hôpitaux de Strasbourg) ; une étude sur la perte d'autonomie avec un inventaire complet (cf. cahier thématique), un atelier stratégique présentant 40 projets dans les trois pays et un séminaire sur la portabilité des droits liés aux soins ; à la demande du Conseil Rhénan, une étude sur les pharmacies de garde et, enfin, une cartographie des médecins bilingues dans l'Eurodistrict de Strasbourg/Ortenau avec la question de la prise en charge financière qui est hélas toujours une prise de risque pour les patients.

La mise en réseau des acteurs est particulièrement importante à cet égard, les systèmes nationaux étant isolés les uns des autres.

L'analyse territoriale de l'offre de soins (dans Eurodistrict PAMINA) a été très importante aussi dans la mesure où il faut mettre en place la démographie médicale à 360°.

Dernier point, nous nous évertuons à produire et ce qu'on appelle des produits de savoir. Les cahiers thématiques comparent par ex. les services de secours et d'intervention, les soins de santé, les hôpitaux et la médecine en ambulatoire en France, en Allemagne et en Suisse. S'y ajoutent un site web, un catalogue des projets transfrontaliers, une introduction pragmatique sur le fonctionnement pratique des services (ex : la visite chez le médecin dans les trois pays), les plans canicules organisés de manière très différente.

TRISAN est porté par l'Euroinstitut et a encore d'autres actions requises, comme l'analyse des cadres juridiques pour la coopération des services d'urgence (financé par le Ministère fédéral allemand de la Santé) ou le projet de l'Eurodistrict PAMINA déposé à la Commission Européenne sur les cas difficiles de prise en charge des soins transfrontaliers avec effort de modélisation et de solutions avec les caisses ; il s'agit d'un travail avec les Caisses de maladie et les Infobests visant à identifier les obstacles pour les patients, notamment au niveau de la prise en charge qui est une question-clé.

Au bout de deux ans de TRISAN, on a mis en évidence le potentiel existant dans le domaine de la coopération transfrontalière en matière de santé (une immense cartographie, on ne pourra pas tout faire : prendre les problèmes un à un). Pour ce qui est des perspectives, il s'agit maintenant de poser une deuxième demande de fonds à partir du programme INTERREG pour la réalisation d'un plan d'action trinational permettant de mieux lister les projets et de mieux intégrer les acteurs territoriaux, indispensables car les plus proches des citoyens et des problématiques. Les commandes viennent des acteurs directement.

Elle remercie le Conseil Rhénan pour la résolution envisagée.

Point 5 de l'ordre du jour

Actualités sur le travail de la Conférence du Rhin Supérieur

M. Werner Schreiner, Chargé de mission de la Ministre-Présidente pour la coopération transfrontalière, Président de la Conférence du Rhin Supérieur

Le président, M. Theo Kautzmann, salue encore une fois M. Werner Schreiner, le président de la Conférence du Rhin Supérieur.

M. Schreiner remercie le Conseil Rhénan pour cette invitation et pour la possibilité qui lui est donnée de faire un rapport sur les travaux de la Conférence du Rhin supérieur. Cette année, la Conférence du Rhin supérieur a pu initier et mettre en œuvre de nombreux projets. C'est une chose réjouissante d'avoir pu assurer le financement d'un secrétariat commun pour 4 autres années. Cela permettra de poursuivre les efforts de coopération entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur. Par ailleurs, le fonds pour la jeunesse, assuré pour les 3 années à venir, sera également poursuivi. Le sujet de la mobilité joue un rôle important dans la région du Rhin supérieur. Des liaisons et des grilles de tarifs transfrontalières sont nécessaires. Autre sujet d'importance, la nouvelle édition de la Stratégie 2020 pour la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur en une Stratégie 2030. L'intensification des efforts se poursuit également au niveau de l'observation statistique de l'espace géographique. Le groupe de travail Sport, qui avait fait l'objet d'une refonte, progresse bien. À Landau, un congrès Climat et Énergie a été organisé afin d'ouvrir une discussion sur les voies de transport de l'énergie. Le premier congrès trinational sur la politique en faveur des femmes, axé sur la politique en faveur des femmes dans la région du Rhin supérieur, a eu lieu à Strasbourg. Dans le

secteur de l'agriculture, le sujet du « black-out » a occupé les esprits, c'est-à-dire la question de savoir comment réagir en cas de coupure massive de courant. Dans l'ensemble, la région du Rhin supérieur est bien préparée.

Le président, M. Theo Kautzmann, remercie M. Schreiner pour son exposé.

Point 6 de l'ordre du jour

L'avenir de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur - Stratégie 2030 / INTERREG VI de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT), Mme Bärbel Schäfer, présidente du district gouvernemental de Fribourg

Le président, M. Theo Kautzmann, salue encore une fois la présidente du district gouvernemental de Fribourg.

Mme Schäfer souligne le fait que beaucoup de choses se passent dans la région du Rhin supérieur. Si l'Europe se concrétise davantage, comme prévu dans les projets présentés, en règle générale cela ne va pas sans coûter de l'argent. Grâce à des fonds INTERREG, 62 grands projets et 27 petits projets ont pu être subventionnés jusqu'à présent pour un total de 65 M €. Il existe quatre axes qui sont les suivants, pour les résumer. L'axe A « Science et Recherche » qui fonctionne quasiment tout seul. L'axe B, « Protection de l'environnement, économie verte et mobilité », en revanche, peut s'avérer un casse-tête, puisque en gros 50 % des fonds alloués ne sont pas encore affectés. Dans le domaine de la mobilité, il reste encore environ 13,5 M € à disposition. L'axe C « Marché du travail » dispose également d'environ 40% des fonds encore, ce qui représente 10 M €. L'axe D « Coopération des administrations » se distingue par un haut pourcentage de fonds affectés. C'est dans cet axe que s'inscrit également le secrétariat du Conseil Rhénan. Elle est persuadée que l'on parviendra à un bon résultat.

Pour INTERREG VI, l'accent sera mis sur une Europe innovante et environnementale ou « verte ». Les grands thèmes seront le domaine de la mobilité et le processus d'avenir de Fessenheim. Pour Fessenheim, une participation à tous les niveaux sera requise afin de réaliser l'objectif de créer une grande infrastructure de recherche. Les soins de santé vont également passer au premier plan parmi les sujets. Il s'agit, en l'occurrence, de faciliter la fluidité frontalière permettant l'accès à des services de santé, par exemple par le biais de centres socio-culturels.

Le programme opérationnel sera élaboré au cours de l'année 2019. D'ici la prochaine réunion plénière du Conseil Rhénan, on saura où l'on va.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapport du président sur les résolutions en cours

Le président, M. Theo Kautzmann, appelle l'attention sur les réponses sous forme écrite apportées aux résolutions en cours.

M. Josef Frey, vice-président, explique que du fait de la résolution adoptée lors de la dernière assemblée plénière, il a été possible de parvenir à un accord au sujet de la gare allemande, Badischer Bahnhof, de Bâle. Il existe dorénavant un « transit étranger temporaire », donc quasi une zone de transit à la gare Badischer Bahnhof de Bâle.

Point 8 de l'ordre du jour

Travaux et nouveaux projets de résolution des commissions ; rapports des présidents de commissions

M. Schwarz fait son rapport pour la commission culture, Jeunesse, Éducation, Sport. Il présente la résolution sur l'université populaire de PAMINA. Le point essentiel est le financement de cette université populaire au point 5 de la résolution. La question ici est d'obtenir un accord de financement ferme.

Le Conseil Rhénan adopte à l'unanimité la résolution « Coopération transfrontalière des universités populaires ».

M. Schnaudigel explique que la résolution « Reconnaissance mutuelle des éco-vignettes dans la région du Rhin supérieur » n'a malheureusement pas abouti à un succès. Cependant, il ne veut pas encore abandonner totalement, mais refaire une tentative en commission. Il présente ensuite la résolution « Aménagement des liaisons de transport transfrontalières entre la France et l'Allemagne ». Celle-ci rassemble pour l'essentiel les résultats de la Table ronde du 10 septembre à Karlsruhe. Les motions d'amendement déposées par la partie française sont tout à fait acceptables pour lui. En ce qui concerne les liaisons ferroviaires, il s'agit, bien sûr, dans le nord de la région, d'une grande liaison Karlsruhe-Rastatt-Haguenau-Sarrebruck. Au point 18, il y a la proposition d'amendement de la délégation française quant à l'étude de faisabilité.

M. Alexander Schoch suggère d'ajouter, au point 15 de la résolution, l'examen d'une liaison entre Endingen et Sélestat.

M. Schnaudigel ne voit aucun problème à rajouter encore cela.

M. Frank Mentrup le remercie pour la résolution présentée. Sa suggestion a trait au point 3. Il souhaiterait y voir la formulation suivante : « ... la mission de planifier et de réaliser la mesure **avec un virage exempt de croisement...** ».

M. Schnaudigel est d'accord avec cet ajout.

Le Conseil Rhénan adopte à l'unanimité la résolution « Aménagement de liaisons de transport transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur entre l'Allemagne et la France »

M. Daniel Adrian présente ensuite la résolution « Mutation énergétique et économique dans la région du Rhin supérieur ». Cette résolution touche surtout Fessenheim. Il remercie Mme Schäfer et salue les travaux du groupe de travail franco-allemand de l'Assemblée Nationale et du Bundestag pour cet approfondissement de la coopération transfrontalière. La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim fait craindre, si des contre-mesures ne sont pas prises, d'importantes conséquences négatives pour l'emploi et les recettes fiscales des communes avoisinantes. Une fermeture complète des centrales nucléaires françaises et allemandes dans la région du Rhin supérieur, et des centrales nucléaires suisses partiellement, poseront des enjeux majeurs quant à la transition énergétique vers des énergies renouvelables. Le processus post-Fessenheim est un projet de territoire ambitieux articulé autour d'actions concrètes et structurantes, afin de transformer ce territoire en territoire à énergie positive et à bas carbone. Parmi celles-ci, on peut citer une société d'économie mixte franco-allemande, un centre culturel franco-allemand ainsi qu'une zone d'activité.

La résolution souhaite également soutenir le projet de développement d'une ligne ferrée Colmar-Fribourg sur base de l'étude multimodale en cours, y compris la construction de ponts, la création d'une zone portuaire le long du Grand Canal d'Alsace ainsi que le renforcement des liaisons routières franco-allemandes.

La résolution propose l'expérimentation d'un statut juridique particulier à cette zone franco-allemande, des normes sociales et fiscales communes devant donner un contexte stable aux entrepreneurs désirant s'implanter. Au-delà d'être un laboratoire de recherche, cette zone pourra ainsi devenir une zone d'expérimentation et de créativité économique, juridique, sociale et fiscale. Enfin, il est demandé une analyse à l'échelle du Rhin supérieur des potentiels existants, des nécessaires mesures d'accompagnement et des installations de production à mettre en place. Celle-ci dressera un bilan énergétique, une cartographie exhaustive et fera état du potentiel de développement des énergies renouvelables en étudiant leurs possibilités de stockage.

M. Josef Frey, vice-président, aurait de légères propositions de modification au point 1 et au point 2 de la résolution. Dans la dernière phrase du point 1, on devrait dire : «... **si des mesures appropriées pour y remédier ne sont pas prises** ». Concernant le point 2, il propose la formulation suivante : « constate que la fermeture complète des centrales nucléaires françaises et allemandes de la région du Rhin supérieur ainsi que la fermeture partielle des centrales nucléaires suisses suppose aussi de développer les énergies renouvelables dans la région ».

M. von Wartburg, vice-président, souligne que la délégation suisse s'est penchée intensément sur la question de savoir si le moment pour cette résolution est opportun. Il est clairement apparu que pour la France, il est important d'adopter cette résolution aujourd'hui.

Mme Gabi Rolland considère qu'il est important de tirer parti des potentiels énergétiques futurs. Mais pour ce faire, il faut les connaître. En Allemagne, une analyse en la matière avait été faite une fois, il y a environ 15 ans. Elle comprend la préoccupation de la partie française, mais il existe des efforts dans ce sens pour préserver les emplois et la chaîne de valeur à long terme dans cette région.

Le Conseil Rhénan adopte la résolution « Transition énergétique et économique des centrales de la région du Rhin supérieur » à la majorité avec 3 abstentions.

M. Peter Brodbeck présente le projet de résolution « Organiser les coopérations transfrontalières et promouvoir la santé dans la région du Rhin supérieur ». Il prie l'assistance de bien vouloir adopter cette résolution.

Le Conseil Rhénan adopte à l'unanimité la résolution « Organiser les coopérations transfrontalières et promouvoir la santé dans la région du Rhin supérieur ».

M. Josef Frey, vice-président, présente pour terminer la résolution « Soutien aux demandes du groupe de travail franco-allemand sur le Traité de l'Élysée dans le domaine de la coopération transfrontalière ». Sur proposition des Eurodistricts, cette résolution serait complétée d'une phrase au point 6. La formulation serait la suivante : « Le Conseil Rhénan soutient le renforcement des Eurodistricts par le Traité de l'Élysée et attire l'attention, à cet égard, sur les différentes demandes des Eurodistricts dans les résolutions/publications déjà publiées. »

Le Conseil Rhénan adopte à l'unanimité la résolution « Soutien aux demandes du groupe de travail franco-allemand sur le Traité de l'Élysée dans le domaine de la coopération transfrontalière ».

Point 9 de l'ordre du jour

Élection du bureau pour l'année 2019

Le président, M. Theo Kautzmann, rappelle que la présidence du Conseil Rhénan est annuelle et tournante. Pour l'année à venir, la présidence est à la délégation française, laquelle propose Mme Claudine Ganter à la fonction de présidente.

Le Conseil Rhénan élit à l'unanimité Mme Claudine Ganter comme présidente du Conseil Rhénan pour l'année 2019.

Le président, M. Theo Kautzmann, félicite Mme Ganter pour son élection.

Puis le Conseil Rhénan élit à l'unanimité pour l'année 2019 :

**Sur proposition de la délégation de la Suisse du Nord-Ouest :
M. Christian von Wartburg comme 1^{er} vice-président**

Sur proposition de la délégation du Bade-Wurtemberg :

M. Josef Frey comme 2^{ième} vice-président

Sur proposition de la délégation de Rhénanie-Palatinat :

M. Theo Kautzmann comme 3^{ième} vice-président

Sur proposition de la délégation de Rhénanie-Palatinat :

M. Wolfgang Schwarz comme président de la commission Culture, Jeunesse, Éducation, Sport

Sur proposition de la délégation du Grand Est :

M. Daniel Adrian comme président de la commission Agriculture, Environnement, Climat, Énergie.

Sur proposition de la délégation de la Suisse du Nord-Ouest :

M. Peter Brodbeck comme président de la commission Économie, Marché du travail, Santé.

Sur proposition de la délégation du Bade-Wurtemberg :

M. Christoph Schnaudigel comme président de la commission Transports, Aménagement du territoire, Entraide en cas de catastrophe.

Le président, M. Theo Kautzmann, remercie l'assistance pour la confiance qui lui a été témoignée au cours de l'année de sa présidence.

Mme Claudine Ganter remercie l'assistance pour son élection en tant que présidente. La Région Grand Est exprime sa fierté d'être appelée à assurer la présidence pour l'année 2019. Elle remercie M. Kautzmann pour son travail engagé au cours de l'année passée. Il a su maintenir le Conseil Rhénan sur la droite ligne de ses ambitions. Sa longue expérience au service de la coopération transfrontalière a été incontestablement le ferment du succès. Cela sert de fondement pour le résultat de l'ensemble. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce succès.

La création d'un secrétariat commun va nous faire avancer dans notre travail. En prenant la présidence du Conseil Rhénan, la Région Grand Est est consciente de la responsabilité de cette mission. Avec le Conseil Rhénan, c'est la réalisation de l'Europe que l'on fait avancer dans le sens des citoyens. Notre ensemble représente ici un espace exceptionnel pour le développement de l'Europe. Toute l'année 2019 sera une période charnière pour la pérennisation du débat européen et l'évolution de l'Europe. Car c'est bien l'Europe qui se construit et s'invente chez nous. Le nouveau traité de l'Élysée doit nous permettre de construire des perspectives nouvelles et inédites, des circuits courts à tous les niveaux pour répondre aux enjeux transfrontaliers franco-allemands. Le rayonnement européen de l'espace du Rhin supérieur est un atout extraordinaire. Ce sont 6 M d'habitants qui comptent sur le renforcement de notre attractivité. Notre collaboration avec la Conférence du Rhin supérieur saura tenir ses promesses d'efficacité et de succès. Forger le présent et l'avenir est le thème de la présidence suisse de la Conférence du Rhin supérieur. Le Conseil Rhénan peut s'associer en cela.

Parmi les projets concrets de sa présidence, elle cite le renforcement des transports dans le domaine transfrontalier, l'accentuation du rôle des collectivités locales et la réduction des distances entre les différentes cultures. Les problèmes ne connaissent pas de frontières, c'est pourquoi il faut tenir compte du cadre général. La Région Grand Est possède des compétences économiques propres. Le but pourrait aussi consister à développer un plan régional pour l'industrie du futur. Finalement, il s'agit de préparer les jeunes générations à l'avenir. Le sentiment de l'appartenance à une même citoyenneté devrait en émaner.

Nous aurons notamment l'occasion de revenir à l'ensemble de ces dossiers lors des deux prochaines réunions plénières les 7 juin et 20 décembre 2019.

L'histoire nous rappelle le destin de ces habitants, destinés à tisser des liens entre eux. Comme le disait Victor Hugo, « Il y a toute l'Europe dans ce fleuve, des guerriers et des penseurs : le Rhin réunit tout. »

Le président, M. Theo Kautzmann, exprime l'avis que le mandat a été remis en de bonnes mains. Madame Ganter peut se reposer sur une grande expérience en tant qu'élue régionale.

Point 10 de l'ordre du jour

Divers

Aucune demande de prise de parole pour ce point.
